



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **4 juillet 2024**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240701-Pôle enfance/médiathèque : demande subvention bâtiments performants pour la partie rénovation auprès de la région Bretagne

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'appel à projet régional Bâtiments Performants a été reconduit en 2024 et qu'il convient de déposer un dossier pour les travaux de rénovation réalisés dans le cadre de la construction du pôle enfance/médiathèque auprès de la région.

Le dossier sera réalisé par l'architecte et le cabinet d'étude Impulse. Le montant maximal de l'aide est de 125 000.00 €.

Il est rappelé le coût de l'opération et le financement du projet.

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	2 121 419.49 €	Etat (DETR programme 2023)	80 000.00 €
Honoraires architecte	172 312.00 €	Etat (DSIL programme 2024)	80 000.00 €
Honoraires cabinets techniques	17 094.00 €	DGD	372 965.00 €
Honoraires Etudes thermique et carbone	4 000.00 €	CAF	30 000.00 €
Assurance chantier et dommage ouvrage	29 000.00 €	MSA	100 000.00 €
		Région Bretagne (« Bien vire partout en Bretagne »)	100 000.00 €
		Fond de concours CCPL	57 252.00
		Autofinancement et emprunt commune	1 523 608.49 €
Total dépenses	2 343 825.49 €	Total recettes	2 343 825.49€

Les subventions indiquées dans le tableau ci-dessus sont acquises.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide le projet et autorise M. le Maire à solliciter une aide au titre des bâtiments performants 2024 auprès de la région pour un montant de 125 000.00 €

M. Le Maire
 Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240702-Pôle enfance/médiathèque : demande subvention bâtiments performants pour la partie extension au titre du FEDER

M. Le Maire informe le conseil municipal que l'appel à projet régional Bâtiments Performants a été reconduit en 2024 et qu'il convient de déposer un dossier pour les travaux d'extension réalisés dans le cadre de la construction du pôle enfance/médiathèque au titre du FEDER.

Le dossier sera réalisé par l'architecte et le cabinet d'étude Impulse. Le montant maximal de l'aide est de 125 000.00 €.

Il est rappelé le coût de l'opération et le financement du projet. Les subventions indiquées dans le tableau ci-dessous sont acquises.

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	2 121 419.49 €	Etat (DETR programme 2023)	80 000.00 €
Honoraires architecte	172 312.00 €	Etat (DSIL programme 2024)	80 000.00 €
Honoraires cabinets techniques	17 094.00 €	DGD	372 965.00 €
Honoraires Etudes thermique et carbone	4 000.00 €	CAF	30 000.00 €
Assurance chantier et dommage ouvrage	29 000.00 €	MSA	100 000.00 €
		Région Bretagne (« Bien vire partout en Bretagne »)	100 000.00 €
		Fond de concours CCPL	57 252.00
		Autofinancement et emprunt commune	1 523 608.49 €
Total dépenses	2 343 825.49 €	Total recettes	2 343 825.49€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide le projet et autorise M. le maire à solliciter une aide au titre des bâtiments performants 2024 auprès du FEDER pour un montant de 125 000.00 €

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240703-Pôle enfance/médiathèque : demande Fonds de concours « projets communaux » auprès de la CCPL (Pacte financier et financier de solidarité 2024-2026)

M. Le Maire informe le conseil municipal que le conseil communautaire a par délibération n°2024-06-063 du 25 juin 2024, approuvé le règlement d'application des fonds de concours aux communes ce qui permet à la commune de guiclan de pouvoir bénéficier d'un fond de concours d'un montant de 57252.00 pour les projets communaux sur la période 2024-2026.

M. Le Maire propose au conseil municipal de solliciter le fonds de concours dans sa totalité soit la somme de 57252.00 € pour la construction du pôle enfance et médiathèque

Il précise le plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes (hors fonds de concours)	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	2 121 419.49 €	Etat (DETR programme 2023)	80 000.00 €
Honoraires architecte	172 312.00 €	Etat (DSIL programme 2024)	80 000.00 €
Honoraires cabinets techniques	17 094.00 €	DGD	372 965.00 €
Assurance chantier et dommage ouvrage	29 000.00 €	CAF	30 000.00 €
		MSA	100 000.00 €
		Région Bretagne (« Bien vivre partout en Bretagne »)	100 000.00 €
Total dépenses	2 339 825.49 €	Total recettes	762 965.00 €

Montant restant à financer	1 576 860.49 €
-----------------------------------	----------------

Fonds de concours sollicité	57252.00 €
Soit	3.63 %

Montant à la charge de la commune	1 519 608.49 €
--	----------------

Calendrier prévisionnel des travaux : de juin 2024 à décembre 2025

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5214-16 V ;

Vu la délibération n°2023-12-132 du conseil communautaire en date du 19 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2024-06-063 du conseil communautaire en date du 25 juin 2024, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant que la commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;

Considérant que la demande de la commune entre dans l'enveloppe figurant dans le règlement des fonds de concours ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal décide

- Demander à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours pour le projet communal « construction du pôle enfance et médiathèque » dans le cadre du pacte financier 2024-2026, d'un montant maximum de 57252.00 €.

- Approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération indiquée ci-dessus.

M. Le Maire
 Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240704-Pôle enfance/médiathèque : demande Volet 2 Pacte Finistère 2030

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le volet 2 du Pacte Finistère 2023 pour la période 2025-2026 qui accompagne les projets importants des communes.

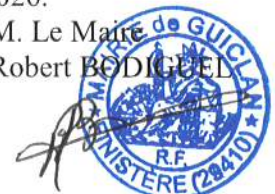
Il précise qu'il est possible de solliciter cette aide pour la construction du pôle enfance/médiathèque.

Il rappelle le plan de financement du projet

Dépenses		Recettes	
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant
Travaux	2 121 419.49 €	Etat (DETR programme 2023)	80 000.00 €
Honoraires architecte	172 312.00 €	Etat (DSIL programme 2024)	80 000.00 €
Honoraires cabinets techniques	17 094.00 €	DGD	372 965.00 €
Assurance chantier et dommage ouvrage	29 000.00 €	CAF	30 000.00 €
		MSA	100 000.00 €
		Région Bretagne (« Bien vire partout en Bretagne »)	100 000.00 €
		Fond de concours CCPL	57 252.00 €
		Autofinancement et emprunt commune	1 519 608.49 €
Total dépenses	2 339 825.49 €	Total recettes	920217.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil valide le projet et autorise M. le Maire à solliciter une aide au titre du volet 2 Pacte Finistère 2023 période 2025-2026.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Affiliés au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240706-Réseau des médiathèques du Pays de Landi – Renouvellement de la convention entre les communes et la CCPL

Mme Sabrina SCOUARNEC présente au conseil municipal le dossier.

La présente délibération vise à proposer la signature d'une nouvelle convention entre les communes et la CCPL encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landi.

Les médiathèques de nos communes sont de véritables services de proximité. La mise en réseau des médiathèques favorise l'élargissement des publics en fédérant l'ensemble des dynamiques et en s'ouvrant à de nouvelles perspectives. Dans ce contexte, la volonté est de faire du lieu des médiathèques un espace de rencontres, de débat et de vie culturelle pour le plus grand nombre. En 2020, la CCPL a modifié ses statuts en vue de l'intégration de la compétence supplémentaire :

« Développement de la lecture publique par la coordination et l'animation du réseau des médiathèques-bibliothèques du territoire :

- Investissement, fourniture, formation et maintenance du logiciel commun, d'un portail web, de la RFID et du matériel informatique lié,
- Animation et coordination du réseau des bibliothèques-médiathèques à travers des animations communautaires autour de la lecture publique. »

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 9 JUIL 2024

ID : 029-212900682-20240704-20240706-DE

Dans l'objectif de mettre en œuvre le réseau des médiathèques, les communes et la Communauté de communes se sont rapprochées pour convenir des modalités suivantes, selon des engagements de chaque partie :

- une carte de lecteur et un tarif unique,
- des pratiques harmonisées, comme les règles de prêt,
- un logiciel de médiathèque et un portail web commun,
- du matériel informatique mis à disposition par la CCPL,
- des animations communautaires autour de la lecture publique.

Ces éléments se sont traduits dans une 1^{ère} convention de partenariat entre la CCPL et les communes sur la période 2021-2023.

Il est aujourd'hui proposé d'adopter une nouvelle convention jusqu'au 30 juin 2027. La présente convention a pour objet la continuité de la mise en réseau des médiathèques, par la poursuite des projets engagés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la convention encadrant le fonctionnement du réseau des médiathèques du Pays de Landivisiau sur la période 2024-2027 et autorise M. le Maire à signer la convention.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240707-Bourse BAFA

Mme Gwénaëlle QUILLVERE rappelle au conseil municipal que lors de la séance du 15 décembre 2022, il avait décidé d'attribuer des aides pour les personnes de Guiclan décidant de passer le BAFA (25%).

2 personnes ont passées le BAFA, Lilou NICOL et Inès GUEGUEN, elles ont réalisé leur stage à Guiclan et travailleront en été dans les 2 structures.

Mme Gwénaëlle QUILLVERE précise les coût et le montant des aides :

Nom prénom	Coût BAFA	Aide CAF	Total	Aide communale 25%
GUEGUEN Inès	896.00	00.00	896.00	224.00
NICOL Lilou	1051.00	200.00	851.00	212.75

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser les aides suivantes :

- 224.00 € aux parents de Mme Inès GUEGUEN
- 212.75 € aux parents de Mme Lilou NICOL

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC
Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD
M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM
M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240708-Ancienne école publique : devis santé Bois

M. Gérard POULIQUEN informe le conseil municipal que suite à des sondages réalisés dans l'ancienne école publique par l'entreprise Santé Bois, il convient d'effectuer des travaux de traitement.

Le devis réalisé par l'entreprise Santé Bois se monte à : 36682.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide la réalisation des travaux et autorise M. Le Maire à signer le devis.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240709-Participation Ecole de Landivisiau

Mme Gwénaëlle QUILLVERE rappelle au conseil municipal que la commune de Guiclan a l'obligation de participer aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Landivisiau pour les enfants en classes spécialisées et les enfants ayant déménagé mais poursuivant leur scolarité jusqu'à la fin du cycle (maternelle ou primaire).

La participation de la commune est la suivante :

- 1 enfant en classe spécialisée : 968.42 €
- 1 enfants en poursuite de scolarité : 968.42€
- 1 enfant en garde alternée en poursuite de scolarité : 484.21 €

Soit un montant total de 2421.05€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de verser à la ville de Landivisiau la somme de 2421.05.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GUICLAN

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **4 juillet 2024**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240710-Personnel communal : Création du poste d'agent de maîtrise et suppression des postes d'agent de maîtrise principal et d'agent technique principal 1ère classe.

M. Le maire rappelle au conseil municipal que Mme Angélique QUIVOURON a été recrutée au 1^{er} janvier 2024 pour assurer le poste de responsable des services techniques et a actuellement le grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe. Elle est titulaire du concours d'agent de maîtrise par conséquent il sera proposé de la nommer sur ce grade à compter du 1^{er} août 2024.

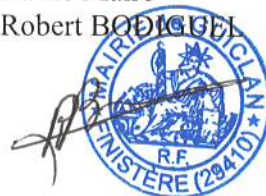
Il convient de créer le poste d'agent de maîtrise et de supprimer le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Il sera proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal occupé par M. Yvon COURTE qui a pris sa retraite depuis le 1^{er} décembre 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

- De créer le grade d'agent de maîtrise et de nommer Mme Angélique QUIVOURON sur ce grade à compter du 1^{er} août 2024.
- De supprimer les grades d'agent de maîtrise principal et d'agent technique principal 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2024

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le 4 juillet 2024

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240711-Personnel communal : non renouvellement du poste d'ATSEM à l'école Jules Verne

Mme Gwénaëlle QUILLVERE informe le conseil municipal que pour l'année scolaire 2024-2025, il n'y aura que 2 classes de maternelle à l'école Jules Verne au lieu de 3 actuellement par conséquent il convient de ne pas renouveler le poste d'ATSEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de pas renouveler le contrat d'ATSEM à l'école Jules Verne.

M. Le Maire

Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **4 juillet 2024**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240712-Reversement Subvention SCIC Guiclan Santé

M. Matthieu POLARD informe le conseil municipal qu'il a été sollicité des subventions auprès du conseil départemental du Finistère (volet 2 du pacte Finistère 2030) et de la CCPL (fonds de concours) pour l'extension de la maison médicale et la réalisation des travaux d'aménagement des abords.

Les montants des travaux sont les suivants :

	Coût HT
Construction extension maison médicale	315 475.04 € HT
Travaux Aménagement des abords	228 143.50 € HT
Honoraires maître d'œuvre	9 750.00 € HT
Réseaux	12 375.00 € HT
Total	565 743.54 € HT

Les travaux se répartissent de la manière suivante :

- Commune : 44.24 %
- SCIC Guiclan santé : 55.76%

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le - 9 JUIL. 2024

ID : 029-212900682-20240704-20240712-DE

Subventions obtenues

	Taux	Montant
Conseil départemental volet 2	14.14%	80 000.00 €
Communauté de communes du pays de Landivisiau	5%	28 287.18 €
Total		108287.18 €

En fonction de la répartition ci-dessus, la répartition des subventions est la suivante

- Commune : 47906.25 €
- SCIC Guiclan Santé : 60380.93 €

La commune percevra directement l'ensemble des subventions, par conséquent il convient de reverser à la SCIC Guiclan Santé la somme de 60380.93 €.

M. Robert BODIGUEL et Mme Juliette LEGAL ne participent pas au vote car sont membres du bureau de la SCIC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le conseil municipal décide de reverser à la SCIC Guiclan Santé la somme de 60 380.93 €.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE GUICLAN**

République Française
Département : Finistère

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part aux délibérations : 19
Date de la convocation : 27 juin 2024
Date de l'affichage : 27 juin 2024

Séance du JEUDI 4 JUILLET 2024

L'an deux mil vingt quatre
et le **4 juillet 2024**

à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Robert BODIGUEL, Maire.

Présents : Robert BODIGUEL, Matthieu POLARD, Sabrina SCOUARNEC, Anne Thérèse LE GOFF, Benoit RIOU, Kristell CLOAREC, Delphine MARREC, Sonia HALLIER, Gérard POULIQUEN, Michel BOULANGER, André RIOU, Gwénaëlle QUILLEVERE, Isabelle JEZEQUEL, Yohann LE BELLEGUIC, Magali BECAM

Absents excusés : Jean-Michel CROGUENNEC, Juliette LEGAL, Olivier RAMPNOUX, David THEPAUT

M. Jean Michel CROGUENNEC a donné pouvoir à Mme Sabrina SCOUARNEC

Mme Juliette LEGAL a donné pouvoir à M. Matthieu POLARD

M. Olivier RAMPNOUX a donné pouvoir à Mme Magali BECAM

M. David THEPAUT a donné pouvoir à Mme Anne Thérèse LE GOFF

M. Yohann LE BELLEGUIC a été nommé secrétaire de séance.

20240713-Admission en non-valeur

M. Le maire informe le conseil municipal que les services de la trésorerie de Morlaix ont transmis en mairie des états de proposition des créances irrécouvrables et des créances éteintes.

Les montants sont les suivants :

- Créances éteintes : 228.30 €
- Créances irrécouvrables : 52.90 € (montant inférieur à 100.00 €, pas de possibilité d'actions)

Il s'agit de créances anciennes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider les états et d'annuler les créances en établissant au compte 6541 un mandat de 52.90 € et au compte 6542 un mandat de 228.30 €.

M. Le Maire
Robert BODIGUEL

